

Libourne plage

Libourne plage, c'est chaque été 3 mois d'évasion, d'activités sportives et d'animations pour les petits et les grands.

La plaine de loisirs "**Libourne-Plage**", située sur les bords du Lac des Dagueys, a trouvé sa place au cœur du nouveau poumon vert de Libourne, autour du lac de 40 ha et de sa plage, sur un site de 150 ha.

La plaine de loisirs, aux portes de l'A89, s'intègre dans une mixité "logement / activités" avec des programmes immobiliers et 3 zones d'activité économique à proximité immédiate de la plage.

Enfin, elle accompagne la valorisation de la zone naturelle (classée zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1).

Plaine de loisirs

Toutes les personnes souhaitant se divertir seront comblées par cette zone à la fois de **baignade surveillée** (de 13h à 19h), avec une plage pour adultes et un **bassin pour enfants** (de moins de 10 ans), mais aussi de **loisirs ludiques** et sportifs avec l'aménagement de divers équipements. Un **accès** et des aménagements ont notamment été prévus pour les personnes en situation de **handicap**, avec un système de mise à l'eau adapté.

Si vous optez pour son côté ludique, sachez qu'au-delà de la plage, vous pourrez profiter de **3 aires de jeux gratuites** pour enfants (2-6 ans et 6-12 ans), de 2 terrains de **beach volley** ou encore d'un **mini-terrain** de city-foot et de basket.



Aqualol

Ouverture **du 29 mai au 8 septembre 2019** du parc aquatique flottant Aqualol, sur la plage des Dagueys.

Venez profiter de ces installations de 10h à 20h, **7 jours sur 7** :

<https://www.libourne.fr/accueil/utile/sports/libourne-plage>

- › Parc aquatique à partir de 6 ans
- › Parc terrestre de 2 à 10 ans
- › Cours de natation tous niveaux de 10h à 13h

Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous diriger vers [le site internet Aqualol](#) et [sur la page Facebook](#) de la structure.

Wake Park

Ouverture du 1er mai au 13 septembre 2019 de l'activité de téléski nautique [Libourne Wake Park](#).

Restauration sur place ou par téléphone : 07 66 19 31 50

Petit creux

Au-delà des **aires de pique-nique**, vous retrouverez différentes formules de restaurations simples et rapides :

« **Le restaurant du Lac** »

Situé en face du lac

Tel : 05 57 25 00 56

« **Buffalo Grill** »

Situé à proximité

Tel : 05 57 51 83 16

Faire rimer baignade et sécurité

La ville de Libourne met tout en oeuvre pour garantir votre sécurité en établissant des contrôles réguliers, mais aussi des règles fondamentales à respecter.






La plage des Dagueys se prépare à vous accueillir cet été en toute sécurité !

Une **équipe de sauveteurs**, composée d'un chef de poste, de son adjoint et de 6 équipiers tous diplômés, assure la surveillance de la plage tous les après-midi de 13h à 19h, du 22 juin au 2 septembre 2019.

Ils disposent d'un poste de secours équipé de tous les moyens de secourisme et de communication réglementaires et d'une embarcation de prévention et de sauvetage. Les nageurs doivent se conformer à leurs instructions et leur signaler toute anomalie.

En cas d'accident, faites immédiatement appel aux sauveteurs présents sur place ou aux services de secours (**18** : Pompier, **15** : Samu).

Respectez toujours les consignes signalées par les drapeaux de baignade, elles sont émises par des professionnels du secourisme.

DRAPEAUX DE BAIGNADE		
		
Baignade surveillée et absence de danger particulier	Baignade dangereuse mais surveillée	Interdiction de se baigner

Zone de baignade et drapeaux :

La baignade des Dagueys est strictement **réglementée** et autorisée dans la zone spécifiquement prévue à cet effet et aux heures de surveillance. La zone de baignade autorisée est matérialisée par des bouées et des drapeaux bleus. Elle mesure 110 mètres de long sur 25 de large, avec une profondeur maximale de 2 mètres.

Un petit bain, implanté au sein de la baignade, est réservé aux enfants de moins de 10 ans qui peuvent s'y baigner sous la surveillance de leurs parents et d'un sauveteur.

Une flamme verte, jaune ou rouge indique le **degré de risque de la baignade**.

S'il n'y a **aucune flamme: la plage n'est pas surveillée, la baignade est interdite** même dans la zone des bouées.

La zone est **strictement réservée aux baigneurs** : nul ne peut exercer une activité nautique sur la zone de baignade.

L'accès est interdit aux bateaux, pédalos, canots, planches à voiles...

Consignes de sécurité :



Par **arrêté du Maire de Libourne** en date du **29 mai 2018** portant sur le règlement de la baignade aménagée des Dagueys :

- › Les bouées, jouets gonflables et les ceintures de natation sont autorisés pour la baignade.

En revanche, par sécurité, **il est interdit** :

- › de pratiquer l'apnée ou la plongée subaquatique compte-tenu du caractère lacustre du plan d'eau ;
- › d'accéder à la baignade dans une tenue de ville et différente de celles mentionnées à l'article 2 ;
- › de jeter tout objet, de pousser ou de jeter à l'eau toute personne se trouvant à proximité de la zone de baignade ;
- › de jeter du sable ou toute matière extraite du sol ;
- › de se savonner dans la zone de baignade ;
- › de rincer son linge (maillots, serviettes...) dans la zone de baignade ;
- › de se baigner ou de plonger à partir des pontons et des murets parallèles et perpendiculaires à la plage ;
- › de manière générale, d'avoir un comportement dangereux pour les autres baigneurs ou pouvant troubler l'ordre public ;
- › d'introduire des chiens sur la plage et dans la zone de baignade ;
- › d'y consommer de l'alcool ;
- › de jouer aux jeux de ballons sauf sur la partie en sable, dans l'eau et sur le terrain de beach volley ;
- › de pêcher sur le site de la plage.

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser